



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 10 mai 2010**

**ORDRE DU JOUR :**

0. Prestation de serment de M. Anthony GIORGETTA
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport d'information des déléguées auprès de La Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex
  - 4.2 Rapport de la Commission des finances concernant les comptes 2009
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation "Les Aînés"
  - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de l'Association EMS Résidence de Saconnay
  - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement
  - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance
  - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2009
  - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009
  - 5.7 Création du « Fonds Ptolémée »
  - 5.8 Préavis du Conseil municipal concernant le projet de modification des limites de zones N° 29661-534 - Grand-Saconnex/Le Marais
  - 5.9 Ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- pour la réalisation des aménagements destinés à la fermeture de la rue Alberto-Giacometti
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
  - 10.1 Election du bureau du Conseil municipal pour 2010-2011
  - 10.2 Répartitions des Commissaires dans les commissions (PAS – LIB – SOC)
  - 10.3 Autres propositions
11. Motions
12. Résolutions
13. Communications et divers
14. Questions du public

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) –Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Ivan MANOLA (LIB) - Doris MOTTET (RAD) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Michel POMATTO (PS) -Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusé(e)s :

Mme et MM. Georges MARGUET (PAS) – Laurence POGET MORENO (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00.

L'Assemblée observe une minute de silence en mémoire de M. Christian CHOLLET, employé communal, décédé au mois d'avril dernier.

Le Président cite Muriel ROBIN : « le pessimisme est humain, l'optimiste est de volonté ».

**0. PRESTATION DE SERMENT DE M. ANTHONY GIORGETTA**

Après avoir prêté serment devant M. CUDRE, Président, M. GIORGETTA rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 AVRIL 2010**

M. STEINER n'a pas de remarque mais deux questions : Page 522 – Promenade « Rivoire », en mémoire des deux Conseillers administratifs qui ont consacré beaucoup de temps à la commune ». Il suppose que dans les deux « Rivoire », il y a André. Il pensait qu'une personne devait être décédée avant de pouvoir donner son nom à un chemin.

Page 525 : M. STEINER lit que « les mandataires, avec l'accord de l'architecte du DIP et sous la surveillance de l'inspection des chantiers, ont commencé à mettre en place des chantiers extérieurs, qui ne présentent aucune nuisance sonore pour les enfants travaillant à l'école. Durant les épreuves cantonales, ces travaux s'arrêteront pour ne pas perturber les élèves ». Il ne comprend pas très bien : soit il n'y a aucune nuisance, soit cela perturbe les élèves.

Page 530 – point 5.3 – Mme PERROTIN DURET avait précisé que l'éco-point se situe en face du n° 70.

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions.**

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réponses aux questions concernant le bureau :

Question de M. ECKERT sur la possibilité d'afficher les invitations destinées au Conseil municipal sur CM Net : le Président explique que cela demanderait beaucoup de travail au secrétariat, ces invitations ayant différentes provenances et étant destinées soit au président, soit au bureau, soit à tous les Conseillers municipaux. Par ailleurs, le bureau a remarqué que les Conseillers municipaux répondaient rarement aux invitations. Le Président souhaite une certaine discipline pour répondre au secrétariat.

Question de M. UDRIOT concernant le point « questions du public » qui se trouve en fin de séance. Les séances se terminant parfois tard, le public n'a pas la patience de rester jusqu'à la fin : le Président pense qu'il est difficile de couper la séance du Conseil municipal pour y insérer ce point. De plus, le Conseil administratif n'est pas obligé de rester. Cela serait donc difficile à gérer. Il propose au Conseil municipal d'essayer de limiter la durée des séances. Par exemple, le règlement permet de poser des questions orales et écrites. Si un certain nombre de questions étaient faites par écrit à l'avance, cela ferait gagner du temps.

Proposition de M. PORTIER concernant les naturalisations en fin de séance : le Président concède que ce point est parfois traité tard dans la soirée. Ceci dit, il peut affirmer que les naturalisations ont toujours été bien traitées, même tard, du moins par les Conseillers encore présents ! Il serait possible d'avancer la séance du Conseil municipal, mais cela obligerait à changer les caucus. Il est de tradition que les groupes se réunissent avant le Conseil municipal. Il demande donc à tous les groupes de bien réfléchir à cette possibilité et de faire des propositions.

Représentations du bureau

- 22 avril : Vernissage de l'exposition à la Ferme Sarasin
- 28 avril : Inauguration du Salon du livre
- 30 avril : Inauguration de la Promenade des libertés

Courriers reçus

Néant.

### **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. COMTE**

Urbanisme : la première réunion des plans de synthèses concernant les deux PACA (Genève-Ferney-Gex et Meyrin-St-Genis) a eu lieu le 6 mai dernier. Le Cercle de l'innovation a beaucoup d'influence pour la commune et certains projets majeurs doivent être partagés avec le Conseil municipal, notamment en regard avec le plan directeur communal. Dès que possible, ces différents plans de synthèses seront donc soumis à la Commission de l'urbanisme.

La commune va participer à un autre projet de PACA, qui débute pour l'axe « Genève – Rolle » et pour lequel plusieurs communes de la rive droite sont invitées en tant qu'auditeurs.

Transports et mobilité : les résultats de l'année 2009 du Noctambus sont les suivants : La ligne N3 a transporté 35'722 personnes (35'875 en 2008), alors que la N5 a transporté 15'376 personnes (9'595 en 2008), avec un pic au mois de juin qui correspond au Village tropical qui s'est tenu à Palexpo.

Eclairage public : les SIG ont transmis un document relatif aux différents forfaits d'entretien et de consommation dont la commune doit assumer la charge. La projection et le relevé de l'état du réseau saconnésien pour 2010 montrent une augmentation de luminaires entre 2009 et 2010 de 100 unités (840 à 940). Malgré cela, la commune devrait réduire d'environ 454'000 kWh à 404'000 kWh la consommation d'énergie annuelle.

Concernant le Fonds de rénovation quadriennal voté pour l'éclairage public, le département de la sécurité, de la police et de l'environnement a confirmé qu'il octroyait une subvention de CHF 91'500.- pour ce projet, qui correspond à environ 15 % de l'investissement global.

Routes : le Conseil administratif a reçu un important courrier de la part de Mme KUNZLER, Conseillère d'Etat en charge du DIM, lui demandant de se prononcer sur l'ancien plan directeur du réseau routier 2007-2008, sur l'analyse du fonctionnement du réseau routier communal, sur les dysfonctionnements éventuels constatés, sur quelles modifications de la hiérarchie du réseau routier la commune aimerait tendre et enfin sur quels projets structurant la commune tend en terme de mobilité. Le Conseil administratif a répondu en relevant les différents problèmes sur le réseau routier communal et le fait que l'ancien plan est complètement dépassé car il mentionne les futures infrastructures du tram et de la route des Nations en 2011 !

Le Conseil administratif a reçu le rapport définitif de CITEC, qui a réévalué pour le département les problèmes de circulation et le projet de modération dans le village. Ce rapport sera transmis au Conseil municipal avant la séance « toutes commissions réunies » prévue au mois de juin.

La commune a reçu un arrêté de la DGM concernant une enquête publique qui prévoit un stop en haut de la rampe du parking de la Migros. La DGM confirme de plus que la commune peut, pendant 60 jours, amender les contrevenants. Le Conseil administratif pense que la signalisation doit être plus efficace qu'un simple panneau et va répondre à la DGM dans ce sens.

**Communications de Mme BÖHLER :**

Mme BÖHLER a la tristesse d'annoncer que M. Christian CHOLLET, collaborateur de la commune, est malheureusement décédé le 27 avril dernier, à l'âge de 51 ans. Christian aurait fêté ses 25 ans d'employé communal le 1<sup>er</sup> juin 2010. Il avait été engagé par M. Gilbert ROCHAT. Christian était reconnu par tous ses collègues pour ses compétences professionnelles et ses excellentes connaissances en électricité. Il a été d'un grand secours à travers les années dans l'organisation de très nombreuses manifestations. Pour tous ses collègues d'hier et d'aujourd'hui, Christian était toujours disponible, serviable et efficace et son sourire très doux manquera à tous.

Sports : la FSG n'existe plus. Cette société de gymnastique avait pratiquement 80 ans. Le dernier Président, M. Michel BERTHOUD, a annoncé que les fonds restants seront remis à la Gym dames. Les jeunes qui souhaitent pratiquer ce sport pourront s'adresser à la FSG du Petit-Saconnex, de Vernier ou de Meyrin. Le Conseil administratif regrette cette disparition.

La Commission culture, sports, loisirs s'est réunie et a fait un excellent travail sur la charte du Sport. Mme BÖHLER remercie tout particulièrement MM. JIMAJA, POMATTO et STEINER qui ont rédigé cette charte, basée sur l'intégration, le partage, le plaisir, le respect et la responsabilité.

Culture : la dernière exposition à la Ferme Sarasin a rencontré un grand succès, notamment les quatre ateliers organisés pendant cette exposition. Mme BÖHLER salue le travail de Mme CUJEAN qui organise ces expositions.

La Sirène, harmonie municipale, a donné un concert samedi soir dernier. Ce fût une excellente prestation. Le Conseil administratif a été très triste d'apprendre la démission pour fin juin du chef d'orchestre, M. LIECHTI. Ce dernier organise, avec la collaboration de la commune, un concert le 4 juillet 2010 qui aura lieu en plein air, sur la place de Fête.

Une soirée littéraire et musicale est organisée le 28 mai 2010 par deux éditeurs saconnésiens. Le titre de la soirée : l'exil aux chemises mouillées.

Social : le Grand Conseil, à une forte majorité, a voté une motion concernant la petite enfance, dont les invites sont très intéressantes pour les communes. Elle demande entre autres que soient réactualisées les directives concernant l'aménagement des espaces affectés aux institutions d'accueil pour la petite enfance, que soit examinée la possibilité d'accorder des dérogations à certaines directives lorsque des locaux existants pourraient être transformés pour être utilisés comme lieux d'accueil pour la petite enfance, que soient assouplies les normes d'encadrement pour les enfants de 3 à 4 ans.

Mme BÖHLER signale qu'elle a participé, avec Mme JEANDET, Présidente de la Commission sociale, à un atelier organisé par la commune avec l'aide de RADIX, de la FASE et de la FEGPA dont le sujet était « les jeunes et l'alcool », l'idée étant de préserver une qualité de vie et de mettre en place des structures pour la prévention alcool, drogues, vandalisme et autres comportements inadéquats.

**Communications de M. PLEE :**

Ancienne-Mairie : la Commission cantonale des recours a rendu un jugement à l'avantage de la commune. Ce bâtiment pourra donc être affecté à l'accueil des élèves de l'école Place.

Ecole Place : le recours d'un bureau d'architectes a été débouté par le Tribunal fédéral qui a donné entièrement raison à la commune. Les frais de justice sont à la charge des recourants. Le lauréat désigné par le Jury obtiendra une certaine somme pour les dépens.

Abattage d'arbres situés derrière la Ferme Sarasin : ces arbres devaient être remplacés au printemps. Toutefois, l'entreprise a dessouché beaucoup trop tard pour pouvoir replanter des arbres maintenant. Cela sera fait en automne.

Le Pommier : les travaux concernant le déménagement des élèves de l'école du Pommier vers l'école André-Chavanne continuent. Une séance pour les parents des élèves a eu lieu le 4 mai 2010.

APM : M. PLEE donne des indications concernant le planning des interventions du mois de mai, avec le contrôle des parkings souterrains, la prévention des cambriolages et le contrôle des secteurs villas, la présence des APM auprès des commerçants. Les panneaux de signalisation seront contrôlés et les panneaux dégradés seront remplacés.

Dès le 18 mai, une nouvelle expérience va être menée avec la présence aux côtés des APM d'un gendarme, ceci sur un quartier pendant deux heures de temps. Cette expérience sera reconduite toutes les deux ou trois semaines.

Accueil des enfants roumains : M. PLEE annonce que le repas officiel aura lieu le 30 juin 2010, au restaurant scolaire de la Ferme Sarasin.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

##### **4.1 Rapport d'information des déléguées auprès de La Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex**

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

##### **4.2 Rapport de la Commission des finances concernant les comptes 2009**

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

#### **5. PROJETS DE DELIBERATION :**

L'entrée en matière pour les points 5.1 à 5.6 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER présente les comptes relatifs aux points 5.1 à 5.6, qui ont été étudiés en détail en Commission des finances (*annexe 1*).

Elle relève que La Fondation « Les Aînés » clôture ses comptes 2009 avec une perte de CHF 355'000.-. Par contre, l'Association arrive à un résultat final de zéro, grâce à un travail important mené pour équilibrer les comptes, sachant que les coûts ont dû être complètement revus, le Conseil d'Etat ayant gelé les montants pouvant être facturés aux résidents. A partir de cette année, le tarif journalier a été augmenté. Cela permettra d'avoir des chiffres un peu plus confortables.

Concernant l'évolution de la dette, le Conseil administratif a fait un ratio par habitant. En 2007, la dette se montait à CHF 5'400.- par habitant. Aujourd'hui, elle est de CHF 3'025.- par habitant, suite au remboursement de l'année dernière.

En 2000, la perception des impôts était de l'ordre de CHF 2'020.- par personne. Aujourd'hui, elle se situe à CHF 2'095.- par habitant. Cela montre que la commune va pouvoir équilibrer son budget avec l'augmentation du nombre d'habitants.

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation "Les Aînés"

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2009 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de l'Association EMS Résidence de Saconnay

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2009 de l'Association EMS Résidence de Saconnay.*

5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement.*

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance

Mme BURKHALTER informe qu'en tant qu'employée de la Fondation, elle s'abstiendra de voter.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 21 voix « pour » et 1 abstention,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2009 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance.*

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2009

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009 suivants, pour un montant total de CHF 3'018'536.67 :*

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>		
01.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	3 359.25
01.319	FRAIS DIVERS	7 046.35
<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>		
02.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	60 645.60
02.303	ASSURANCES SOCIALES	1 077.39
02.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	1 161.05
02.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	2 155.00
02.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	11 407.40
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
05.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	14 568.95
05.304	CAISSE DE RETRAITE	6 074.35
05.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	19 546.40
05.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	30 220.35
05.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	33 617.25

05.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	4 102.04
05.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	2 564.85
05.319	FRAIS DIVERS	3 680.85
05.320	ENGAGEMENTS COURANTS	1 082.25
05.330	PATRIMOINE FINANCIER	28.30

**IMMEUBLES PUBLICS NON VENTILABLES**

08.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	14 063.60
08.304	CAISSE DE RETRAITE	20 719.90
08.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	13 390.65
08.306	PRESTATIONS EN NATURE	5 922.15
08.308	IMMEUBLES PUBLICS NON VENTILABLES	16 502.25
08.319	FRAIS DIVERS	500.00
08.330	PATRIMOINE FINANCIER	214.95
08.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	190 466.70
08.332	PATRIMOINE ADMIN. AMORT. COMPLEM.	200 600.00
08.351	CANTONS	5 943.70

**AUTRES CHARGES ET REVENUS**

09.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	147.35
09.365	INSTITUTIONS PRIVEES	3 100.00

**ETAT CIVIL**

10.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	68.85
10.352	COMMUNES	522.69

**POLICE MUNICIPALE**

11.303	ASSURANCES SOCIALES	6 321.10
11.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	5 684.55
11.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	10 765.05
11.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	1 456.60
11.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	3 855.55

**INCENDIE ET SECOURS**

14.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	37 863.20
14.352	COMMUNES	1 497.00

**PROTECTION CIVILE**

16.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	119.50
16.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	482.20
16.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	1 699.75
16.351	CANTONS	8 381.10

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2010**ECOLES PUBLIQUES**

21.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	4 284.00
21.303	ASSURANCES SOCIALES	122.90
21.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	26 583.00
21.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	6 665.75
21.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	46 049.53
21.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	5.35
21.317	DEDOMMAGEMENTS	32 248.70
21.365	INSTITUTIONS PRIVEES	750.00

**ENCOURAGEMENT A LA CULTURE**

30.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	5 363.20
30.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	171.55
30.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	7 744.76
30.319	FRAIS DIVERS	1 269.00
30.330	PATRIMOINE FINANCIER	1 209.40

**PARCS ET PROMENADES**

33.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	14 208.95
33.306	PRESTATIONS EN NATURE	15 440.20
33.309	AUTRES CHARGES	5 469.95
33.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	1 236.15
33.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	6 869.78
33.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	10 690.60
33.365	INSTITUTIONS PRIVEES	350.00

**SPORTS**

34.306	PRESTATIONS EN NATURE	1 868.45
34.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	6 418.75
34.309	AUTRES CHARGES	420.60
34.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	959.65
34.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	12 617.97
34.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	4 863.84
34.366	PERSONNES PHYSIQUES	6 695.10

**AUTRES LOISIRS**

35.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	135.00
35.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	6 016.37
35.319	FRAIS DIVERS	6 702.60

**INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE**

54.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	1 526.10
54.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	4 189.60
54.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	39 625.60

54.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	63 102.90
54.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	50 897.78
54.319	FRAIS DIVERS	3 697.65
54.361	CANTONS	6 487.60
54.363	PROPRES ETABLISSEMENTS	17 039.00
<b>AIDE SOCIALE</b>		
58.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	568.80
58.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	5 621.95
58.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	4 312.80
58.367	ETRANGER	13 257.43
<b>ROUTES COMMUNALES</b>		
62.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	8 661.90
62.306	PRESTATIONS EN NATURE	9 066.50
62.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	19 924.55
62.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	25 240.85
62.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	189 386.41
62.317	DEDOMMAGEMENTS	19.50
62.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	60 593.90
<b>TRAFIC REGIONAL</b>		
65.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	391.65
65.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	2 788.05
65.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	29 480.00
65.366	PERSONNES PHYSIQUES	18 900.00
<b>PROTECTION DES EAUX</b>		
71.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	304.90
71.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	21 147.88
<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>		
72.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	3 174.05
<b>CIMETIERES</b>		
74.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	7 101.60
<b>AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT</b>		
78.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	2 981.00
78.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	4 323.55
78.352	COMMUNES	1 260.20
78.366	PERSONNES PHYSIQUES	9 664.50
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>		
79.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	8 914.80
79.319	FRAIS DIVERS	2 000.00

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2010**CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX**

94.320	ENGAGEMENTS COURANTS	2 099.60
94.322	DETTES A MOYEN ET LONG TERMES	8 671.00
94.329	AUTRES INTERETS PASSIFS	1 373 143.05
94.330	PATRIMOINE FINANCIER	204.00

**IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER**

95.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	4 648.05
95.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	4 932.25
95.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	716.60
95.319	FRAIS DIVERS	10.00
95.330	PATRIMOINE FINANCIER	2 402.00

- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 37'227'080.88 aux charges et de CHF 37'071'720.64 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 155'360.24,
3. d'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de CHF 3'191'672.60 aux dépenses et de CHF 251'013.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'940'658.95,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'940'658.95 par l'autofinancement à raison de CHF 9'111'778.39 au moyen de la somme de CHF 6'671'638.63 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 2'595'500.00, moins l'excédent de charges de CHF 155'360.24,
5. d'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 155'360.24 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2009,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de CHF 133'752'338.69 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	35'306'749.64
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	98'445'589.05

---

Total de l'actif	CHF	133'752'338.69
------------------	-----	----------------

et au passif un montant de CHF 133'752'338.69 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	3'959'079.18
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	33'728'211.24
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'721'885.67
- Provisions (nature 24)	CHF	4'765'269.88
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	6'814'168.80
- Fortune nette (nature 29)	CHF	82'763'723.92

---

Total du passif CHF 133'752'338.69

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2009 à CHF 25'559'000.00, soit : cautionnement CHF 24'559'000.-.

### 5.7 Création du « Fonds Ptolémée »

L'entrée en matière est acceptée par 18 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention.

Mme BÖHLER explique que ce Fonds a déjà été vu en long et en large en Commission des finances et approuvé par le Conseil municipal en novembre 2009. Toutefois, une délibération officielle est requise pour pouvoir ouvrir ce Fonds, qui sera alimenté chaque année par un montant inscrit au budget et défini d'entente entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Ce Fonds sera géré par le Conseil administratif et le responsable des finances communales.

Mme MAMIN-TISSOT relève que la mise à l'ordre du jour de ce point a suscité des remous, car elle avait le souvenir qu'il avait déjà été voté. Il aurait été plus simple d'avoir un exposé des motifs expliquant que la délibération avait été oubliée.

La parole n'étant plus demandée, le Président met la délibération au vote :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,**

1. la création du « Fonds Ptolémée », selon le règlement annexé à la présente délibération

### 5.8 Préavis du Conseil municipal concernant le projet de modification des limites de zones N° 29661-534 - Grand-Saconnex/Le Marais

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE se réfère au projet de loi, à l'exposé des motifs et au plan correspondant, qui ont été présentés lors de l'acquisition de la parcelle. Il commente le plan affiché à l'écran.

Mme GIROD relève que si des constructions devaient se faire sur la parcelle adjacente, cela voudrait dire qu'il y aurait un cheminement entre la zone du Marais et la zone constructible.

M. COMTE répond par l'affirmative.

Concernant les canalisations, Mme BÖHLER confirme qu'elles existent déjà jusqu'au chemin de la Charrue.

Mme GIROD demande si c'est une zone 5, une zone 5 protégée et quels genres de bâtiments sont prévus sur cette parcelle.

M. COMTE répond que la zone 5 reste et que les esquisses de divisions parcellaires montraient quatre maisons.

M. ECKERT n'arrive pas à se déterminer concernant le risque d'avoir des constructions près de cette zone du Marais. Il propose que la Commission de l'environnement étudie le problème.

M. COMTE explique que les plans ne sont pas nouveaux. Le plan directeur communal prévoit que la parcelle n° 2088 soit préservée en zone villas. Quand la commune a décidé d'acquérir cette propriété, les données parcellaires et de modifications de zones étaient claires et figurent d'ailleurs dans l'acte de vente et d'acquisition. Le fait de renvoyer ce dossier en Commission n'influera ni sur le projet que la commune a déjà acheté, ni sur les zones qui figurent dans l'acquisition.

M. ECKERT relève qu'il y a alors peu de chance d'obtenir une extension du classement en zone nature de la parcelle n° 2088.

M. COMTE pense qu'il n'y a aucune chance.

M. ECKERT retire donc sa proposition.

M. DETRAZ est très heureux de rappeler que le vote qui va suivre provient du travail de Me KAMACHER, Conseillère municipale d'il y a neuf législatures, ainsi que du travail de Mesdames KESSLER, CONSTANTIN et ROUX.

Mme BÖHLER confirme que l'on arrive à la fin d'une très longue procédure qui débute dans les années 60. Sous l'ère « Grobet », il a été question de faire des immeubles dans tout le secteur. A l'époque « Joye », cela a passé à des villas de luxe. Le Marais proprement dit était une zone de dépôt lorsque les maisons ont été détruites pour construire Balxert, ce qui explique qu'il soit vallonné. La commune espère maintenant pouvoir faire revivre cette parcelle en tant que marais.

(M. ORSINI quitte la salle).

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**sur proposition du Conseil administratif**  
**décide**

**par 20 voix « pour » et 1 abstention,**

1. *de donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones N° 29661-534 – Grand-Sacconnex / Le Marais.*

(M. ORSINI rejoint sa place).

5.9 Ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- pour la réalisation des aménagements destinés à la fermeture de la rue Alberto-Giacometti

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE se réfère à l'exposé des motifs. Ce projet a été maintes fois évoqué en Commission routes, circulation, mobilité. Il est maintenant en demande d'autorisation de construire, avec un préavis favorable de la DGM.

M. DETRAZ pense que la fermeture de ce chemin est directement liée au PLQ, donc purement à charge des promoteurs, en dehors de l'emprise de la partie d'utilité publique qui pourrait être à la charge de la commune. Il demande au Conseil administratif de prendre langue auprès des promoteurs et de l'Etat et qu'il revienne devant le Conseil municipal en précisant les parts qui sont du domaine communal et une ventilation des frais. Il n'est pas d'accord de voter un tel crédit sans avoir cette réponse.

Mme MOTTET ne comprend pas non plus pourquoi la commune devrait supporter la totalité des frais de fermeture. De plus, dans ces temps difficiles, pourquoi choisir ces aménagements « de luxe » ?

M. EYA NCHAMA relève que si cette rue est fermée, la seule sortie du quartier du Pommier se fera par la rue Sonnex. Il aimerait que cette fermeture soit reconsidérée. Il ne comprend pas non plus pourquoi la commune paierait pour les privés.

M. ORSINI trouve également cette fermeture luxueuse et trop chère. Il propose le renvoi en Commission routes, circulation, mobilité pour rediscuter certains aspects d'aménagements et les tenants et aboutissants de la répartition financière.

M. FAVRE rejoint les propos de MM. DETRAZ et ORSINI et propose également que la Commission examine des éléments qui manquent à la finition du quartier, comme la piste cyclable qui figure sur le PLQ par exemple.

M. PORTIER se rappelle qu'en 1997, il s'était déjà opposé à la fermeture de cette rue, car cela sépare le quartier de la commune. Il y aura une commune d'un côté et une ville de l'autre. C'est pourquoi il maintient son opposition.

M. ECKERT indique que les Verts sont pour cette fermeture. Il rappelle que seule la circulation automobile ne pourra pas passer par la rue Giacometti. Les piétons, les vélos et tout autre déplacement à mobilité douce pourront continuer de passer. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une fermeture. Il ne voit pas pourquoi il faudrait favoriser la circulation automobile. Il est cependant clair que cette fermeture doit se faire d'une façon flexible, afin de pouvoir laisser passer les services de sécurité.

Il est très intéressé de savoir quels ont été les accords pris préalablement pour cette fermeture. Il soutient donc le renvoi en Commission.

Mme MAMIN-TISSOT pense que ce n'est pas le lieu de refaire le débat s'il faut fermer ou pas ce chemin, puisque cela faisait partie des exigences présentes avant les ouvertures de chantier. Par contre, il y a plusieurs moyens de fermer ce passage à la circulation. Elle soutient le renvoi en Commission pour étudier différentes alternatives en intégrant les demandes de ses collègues.

M. STEINER pense que si cette discussion s'est instaurée, c'est parce que la majorité du Conseil municipal est contre cette fermeture. En admettant que cela soit aux propriétaires de financer cette fermeture, ils vont peut-être hésiter à fermer.

M. POMATTO relève qu'un des points soulevés était que le chemin de l'Erse est étroit et que les personnes taillent leurs haies directement depuis la route. Il y a donc également une question de sécurité à prendre en compte.

M. DETRAZ pense que c'est au Conseil administratif de voir s'il veut négocier avec l'Etat une modification mineure du PLQ en laissant cette rue ouverte. Pour l'instant, il y a des impératifs à respecter.

Mme GIROD indique l'association de quartier et elle-même sont pour la fermeture, qui empêchera 3000 voitures de transiter devant l'école. La seule chose de dommageable est que l'éco-point ne pourra pas être partagé avec les habitants des chemins Bonvent et Erse, qui devront se rendre en voiture dans un autre éco-point.

M. COMTE n'a pas de soucis à revoir ce projet en Commission. Toutefois, il ne voudrait pas que ce débat sur le coût et les aménagements devienne une rediscussion de la fermeture. Il pense que le Conseil municipal a compris les soucis que la commune vit aujourd'hui avec les problèmes de circulation dans les quartiers. Le quartier du Pommier en est l'exemple flagrant : 2800 voitures descendent ou remontent la rue Giacometti. Plus de la moitié n'ont rien à y faire. Elles prennent simplement un raccourci entre la ville de Genève et l'aéroport. Si l'on veut continuer à étouffer les quartiers, alors continuons de discuter de l'opportunité de cette fermeture. Mais alors il faudra arrêter de s'occuper de circulation sur la commune. Il faut à un moment donné faire un choix.

M. JIMAJA est d'avis que cela fait longtemps que cette fermeture a été décidée. Il faut maintenant avancer et voter cette délibération ce soir, en demandant au Conseil administratif de régler les problèmes de répartition des coûts.

Le Président met au vote la proposition de renvoyer ce dossier en Commission routes, circulation, mobilité.

**Cette proposition est acceptée par 17 voix « pour », 4 voix « contre » et 1 abstention.**

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

M. COMTE propose que la Commission routes, circulation, mobilité se réunisse pour étudier les aménagements et les coûts de la fermeture de la rue A.-Giacometti.

Mme BÖHLER propose que la Commission culture, sports, loisirs, se réunisse le 30 mai et le 8 juin 2010 pour traiter des nombreux dossiers qui sont encore à débattre.

## **7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX**

M. COMTE signale que le Conseil administratif a reçu de la part de M. LEUTWILER, ingénieur cantonal, un croquis où figure l'endroit maximum qui pourrait être couvert sur la route des Nations. Il rappelle ses propos de la dernière séance, à savoir que le Conseil administratif va demander un rendez-vous à l'office fédéral des routes pour réévaluer la jonction autoroutière de la route de Ferney, ceci d'autant plus que les services du DCTI ont confirmé qu'une réévaluation des différentes charges de trafic jusqu'aux horizons 2030 était en cours. De plus, il faut penser, aux travers des PACA et d'autres projets, aux infrastructures générales (P & R, tram), avec la commune comme partenaire.

## **8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Proposition de M. DETRAZ de rallonger la phase « piéton » du feu de la Voie-du-Coin : M. COMTE explique qu'après un contrôle sur place, il apparaît que la phase verte du feu pour les piétons est de 15 secondes, un temps qui suffit à traverser la route de Colovrex, même à des enfants. Toutefois, la durée de la phase verte sera sans doute réexaminée dans le cadre des modifications de circulation dans le village, mais cette fois dans une perspective de régulation du trafic.

Proposition de M. DETRAZ de modifier le trottoir longeant le Chapeau du Curé pour qu'il devienne un refuge pour les classes qui se rendent à la piscine depuis les écoles La Tour et Pommier : M. COMTE indique que le Conseil administratif n'a jamais reçu aucune demande allant dans ce sens de la part du corps enseignant. L'élargissement du trottoir à cet endroit nécessiterait un soutènement pour le talus, ce qui coûterait relativement cher. Cette question pourra être évoquée au moment de l'arrivée du tram que tout le monde espère.

Proposition de M. DETRAZ de contacter le canton pour remplacer l'abribus de la place de Carantec par un abribus du style de celui qui se situe près de l'hôtel Intercontinental : M. COMTE signale que les collaborateurs de la commune ont été voir l'abribus en question, modèle de la Ville de Genève. Il faut pondérer la question du respect des gens qui veulent passer sur le trottoir avec le coût d'un tel abribus qui avoisine entre 15 et 18 mille francs. Avec les projets qui devraient être développés sur la place de Carantec, il semble qu'un tel investissement soit exagéré.

Proposition de M. DETRAZ concernant la signalisation de la sortie du parking du Pommier : M. COMTE relève que dans le cadre de l'enquête publique, le Conseil administratif va demander à la DGM de mettre le dispositif proposé par M. DETRAZ, indépendamment de la motion des Verts.

Question de M. ORSINI concernant la pose de petits éclairages (solaires) recourbés sur le cheminement Taverney/Pommier : M. PLEE explique que la pose de ces éclairages ne figure pas sur la liste des travaux des SIG. Cela représenterait un coût de CHF 25'000.- pour des luminaires d'une gamme standard. Des luminaires alimentés par l'énergie solaire sont encore rares et ne produisent pas un éclairage continu important. Par ailleurs, pour des questions d'urbanisme du quartier, il s'agit de considérer également les points lumineux situés sur les autres branches du chemin Taverney. Une réponse sera donc donnée ultérieurement.

Question de M. STEINER posée en début de séance concernant la Promenade Rivoire : Mme BÖHLER explique que le Conseil administratif a fait exprès de donner le nom « Rivoire » sans spécifier de prénoms. Il y a en effet une règle qui existe à Genève indiquant que l'on ne peut donner le nom d'un chemin officiel, donc inscrit à la nomenclature cantonale, qu'à une personne décédée depuis plus de 5 ans. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un chemin, la commune est donc libre de faire ce qu'elle veut. Le Conseil administratif a voulu honorer la famille Rivoire dans son ensemble.

Réponse à la motion du groupe radical concernant les rencontres ponctuelles entre les jeunes et les entreprises du Grand-Saconnex : Mme BÖHLER rappelle qu'il y a déjà eu de nombreux contacts avec les entreprises. La commune a collaboré en 2007 avec Interface Entreprises, ce qui a permis de créer plusieurs places d'apprentissages et de stages pour les jeunes. Par ailleurs, l'office cantonal pour l'orientation et la formation professionnelle dispose d'une Cité des métiers et de la formation, qui peut être visitée en permanence du lundi au vendredi de 10h à 17h. Cette Cité des métiers s'exporte tous les deux ou trois ans en terre saconnésienne, soit à Palexpo. Il y a également la rencontre annuelle du Conseil administratif avec les entreprises de la commune, qui est aussi l'occasion de leur rappeler l'importance de la formation pour les jeunes. Une entreprise cette année s'est proposée pour prendre de jeunes en stage. Enfin, un travail important est réalisé par les Travailleurs sociaux hors murs (TSHM) avec les jeunes en difficultés. Les TSHM connaissent bien le réseau des employeurs communaux. Le Conseil administratif estime qu'avec ces différentes mesures communales et cantonales, il a répondu aux différentes invites de la motion.

## **9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mme BOUCHARÉB aimerait savoir si des travaux sont prévus sur le chemin Sarasin car elle a constaté un certain nombre de trous, dont un très grand près d'un passage piéton.

M. EYA NCHAMA revient sur le rapport de la Commission des finances concernant les mesures prises par l'administration pour éviter les erreurs d'imputation. Il aimerait avoir des explications.

M. ECKERT informe que normalement, lorsqu'un crédit est voté, les montants dépensés doivent rentrer dans ce dernier et non pas dans le budget de fonctionnement, ce qui a été le cas par deux fois. L'administration a pris des mesures pour éviter ces erreurs.

Mme GIROD demande comment le Conseil administratif travaille pour nommer les différentes rues, esplanades ou autres. Est-ce qu'il consulte les habitants, les propriétaires, les associations riveraines ou la Mémoire du Grand-Saconnex ?

Mme BÖHLER indique que c'est de la prérogative du Conseil administratif. Il consulte assez souvent la Mémoire du Grand-Saconnex.

M. ECKERT a lu qu'au niveau cantonal un projet de vélo en libre service allait être mis en place et que les communes allaient être impliquées dans ce projet. Est-ce que la commune a été approchée ?

M. COMTE répond que ce projet va être conduit en partenariat avec les TPG et l'Association des communes genevoises. Le Conseil administratif va être attentif puisque Le Grand-Saconnex est pratiquement déjà en ville.

Concernant les accueillantes familiales, Mme MAMIN-TISSOT a lu dans le procès-verbal de la Commission sociale que l'Association des communes genevoises avait retiré le dossier. Peut-elle avoir des précisions à ce sujet ?

Mme BÖHLER informe que le dossier du contrat cadre est revenu à l'ordre du jour de l'ACG, qui votera le 19 mai prochain. Ceci dit, la position du Conseil administratif, qui est d'ailleurs la même que celle du Groupement des communes de la rive droite du lac et d'autres communes, est qu'il veut une nouvelle loi plus visionnaire avec plus d'ambitions.

Mme MOTTET croit savoir que la politique du Grand-Saconnex est d'acquérir le plus de terrain possible sur la commune si les finances le permettent. Elle demande pourquoi la commune n'a pas acheté le terrain à l'angle de la route de Ferney/Place Carantec.

Mme BÖHLER répond que la commune a essayé, en vain.

## **10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### **10.1 Election du bureau du Conseil municipal 2010-2011**

Election du (de la) président(e) :

Pour le groupe démocrate-chrétien, Mme MAMIN-TISSOT propose la candidature de Mme JEANDET.

MM. JIMAJA et ORSINI sont nommés scrutateurs.

Résultats :	Bulletins délivrés :	23
	Bulletins rentrés :	23
	Bulletins nuls/blancs :	08
	Majorité absolue :	12

**Madame Catherine JEANDET est élue Présidente avec 15 voix.**

Election du (de la) Vice-Président(e) :

Pour le GAG, M. PORTIER propose la candidature de Mme BURKHALTER.

Mme MAMIN-TISSOT et M. DETRAZ sont nommés scrutateurs.

Résultats :	Bulletins délivrés :	23
	Bulletins rentrés :	23
	Bulletins nuls/blancs :	03
	Majorité absolue :	12

**Madame Laurence BURKHALTER est élue Vice-présidente avec 20 voix.**

Election du (de la) Secrétaire :

Pour le parti socialiste, M. EYA NCHAMA propose la candidature de M. POMATTO.

MM. PORTIER et SCHIAU sont nommés scrutateurs.

Résultats :	Bulletins délivrés :	23
	Bulletins rentrés :	23
	Bulletins nuls/blancs :	03
	Majorité absolue :	12

**M. Michel POMATTO est élu Secrétaire avec 20 voix.**

Discours de Mme C. JEANDET, élue Présidente :

*« Je respecte les doutes de certains et certaines, et un grand MERCI pour votre confiance qui me touche sincèrement. Sachez que je mettrai tout en œuvre pour en être à la hauteur.*

*Sachez, chères collègues femmes, nous revenons de loin...car le droit de vote :*

*« Le vote pour les femmes? Quelle idée saugrenue! Leur cerveau est plus petit que celui des hommes, preuve qu'elles sont moins intelligentes. Elles ont tendance à l'extrémisme et partiraient en campagne sans demander l'autorisation de leur mari. Et cela ne favoriserait pas l'égalité car leur pudeur naturelle les empêcherait d'aller voter en cas de grossesse, et compte tenu que les femmes des campagnes ont plus d'enfants que celles des villes, celles-ci seraient avantagées de façon injuste. Et si les femmes étaient réellement élues, quelle source d'humiliation pour leur maris! Ils seraient obligés de faire la cuisine... ».*

*Tels étaient les arguments qui ont convaincu la population masculine suisse à rejeter les revendications formulées, tour après tour, en faveur du droit de vote des femmes.*

*C'est une minuscule commune du canton du Valais qui, en 1957, a été la première à autoriser ses membres féminins à voter. Plusieurs cantons ont peu à peu suivi cet exemple, et dans les années 1960 les femmes ont commencé à occuper des postes de plus en plus importants au sein des parlements et des gouvernements locaux. En 1968, Genève, alors troisième ville du pays, avait un maire femme, mais celle-ci ne pouvait toujours pas voter aux élections fédérales.*

*Le 7 février 1971, les hommes suisses ont, à la majorité des deux tiers, accordé à leurs compatriotes féminines leurs pleins droits de vote aux élections fédérales.*

*Merci donc chers collègues masculins...*

*Ceci dit, la dernière fois que ce municipal fut présidé par une femme remonte à mai 2002 avec Elisabeth Bohler.*

*Pour ma part, permettez-moi un petit hommage aux personnes qui grâce à eux ou à cause d'eux, je me trouve dans ce rôle.*

- *Mon père : il y a 40 ans presque jour pour jour (11 mai 1970) il a été élu Président du Grand Conseil Valaisan et il était accompagné par une petite fille (à savoir moi-même) en costume du Val d'Illeuz lors de ces discours.*
- *Ma mère : elle fut dans les premières femmes élues à un exécutif en Valais en 1971.*

*Et enfin et surtout*

- *Mon mari : qui a occupé cette fonction en 1999*

*C'est donc avec émotion que 11 ans après je me trouve également dans cette fonction. Je tiens particulièrement à le remercier d'être à mes côtés et de faire dorénavant... la cuisine...*

*Je tiens encore à remercier chaleureusement Jean-Claude pour sa brillante année de présidence. Il n'a failli à aucune de ses obligations de représentations et nous a donc largement préservés, Laurence et moi durant toute cette année.*

*Bravo à Laurence et bienvenue à Michel, je suis ravie de faire cette année avec vous, certaine de votre soutien et de votre aide précieuse et... je ne suis pas sûre de vous préserver autant que Jean-Claude.*

*Cette dernière année ne sera probablement pas la plus facile de la législature. Je me permets donc de vous demander à vous également, mes chers collègues, votre aide et votre soutien afin que nous n'oublions pas pourquoi nous sommes là. Nous avons été élus par la population de notre commune (pour moi, le « Grand-Sac » reste une commune avant d'être une ville) pour la représenter et avoir ainsi des débats constructifs et emprunt de respect. Nous ne sommes pas là pour faire de la politique politicarde et être les uns contre les autres. Cela ne doit pas être un combat et je n'ai nullement envie de compter les points. De plus, j'ai le secret espoir d'arriver à finir nos séances à des heures respectables et dans tous les cas, le même jour que nous les commencerons ! »*

## 10.2 Répartitions des Commissaires dans les commissions (PAS – LIB – SOC)

### Groupe libéral :

M. Ivan MANOLA reprend les Commissions suivantes : Environnement - Sécurité - Fonds de décoration - Réclamation, ainsi que la représentation au Tennis-Club.

M. Bertrand FAVRE reprend les représentations à la Sirène et au Jumelage.

M. Antoine ORSINI reprend la Commission des finances.

### Parti socialiste :

M. GIORGETTA reprend les Commissions suivantes : Culture, sports, loisirs– Agenda 21

### PAS :

M. SCHIAU reprend les commissions suivantes : Culture, sports, loisirs – Routes, circulation, mobilité – Environnement – Agenda 21.

## 10.3 Autres propositions :

Mme BURKHARDT propose que la Commission routes, circulation, mobilité se penche sur les mesures d'accompagnement au chemin J.-Attenville, qui verra un certain nombre de véhicules l'emprunter suite à la fermeture de la rue A.-Giacometti.

Mme MAMIN-TISSOT informe que le groupe démocrate chrétien craint qu'à l'avenir il y ait un manque de places dans les différentes écoles et que la commune sera contrainte un jour de prendre des décisions dans l'urgence. C'est pourquoi le groupe propose que parallèlement à la courbe démographique fournie par l'Administration communale, une courbe démographique reflète également la population en âge préscolaire et scolaire, ceci afin de pouvoir faire des projections. De plus, le groupe démocrate-chrétien aimerait connaître le nombre actuel de classes ouvertes, de classes vacantes, de classes de réserve, le taux d'occupation et les vacances des deux crèches et les besoins à 5 ans et à 10 ans en infrastructures scolaires.

En préambule, M. EYA NCHAMA condamne les incivilités, les violations des droits à la propriété, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Toutefois, il existe une autre forme d'insécurité : celle des locataires. En effet, il y a au Grand-Saconnex des immeubles de plusieurs étages dans lesquels les ascenseurs ne fonctionnent pas pendant plusieurs jours.

Une personne ayant besoin de secours médical ou une personne à mobilité réduite ne peut dès lors pas utiliser l'ascenseur. Lorsqu'un locataire demande une aide à la régie pour une raison ou une autre, il peut attendre plusieurs semaines. La seule chose que les régies exigent manu militari aux locataires c'est de payer leur loyer, que le logement soit délabré ou en bon état. Il propose donc au Conseil administratif d'inclure ce type d'insécurité dans leur agenda.

M. ECKERT est un peu mal à l'aise par rapport aux gens qui changent de parti en cours de législature, car c'est dévoyer au système proportionnel. Il propose que le règlement soit revu pour la prochaine législature sur ce point et sur d'autres points éventuels.

**11. MOTIONS :**

**11.1 Motion du groupe radical « cours de conduite cycliste au Grand-Saconnex »**

Mme PERROTIN DURET donne lecture de cette motion (*annexe 2*).

Mme MAMIN-TISSOT indique que le groupe démocrate-chrétien soutient cette motion qui vient compléter la ligne de conduite qu'il mène depuis plusieurs années, ayant obtenu la gratuité de la vignette vélo, la subvention aux vélos à assistance électrique et le plan directeur de la mobilité douce étudié actuellement par le Conseil administratif.

M. ECKERT n'est pas persuadé qu'il faille des cours pour apprendre à rouler à vélo. Il faudrait peut-être aussi donner des cours de rafraîchissement aux automobilistes pour essayer de ne pas dépasser des vélos à moins de 20 cm etc. Il est un peu sceptique quant à l'utilité de cette motion.

M. UDRIOT souligne qu'il faut aussi apprendre aux vélos à respecter les feux rouges !

M. POMATTO pense qu'il faudrait moins penser aux petits détails et voir plus large. Il faudrait peut-être mettre en place une demi-journée autour de la mobilité en général, en regroupant les choses. Il y a des cours donnés par la police pour les enfants. La majorité des adultes ont déjà passé un permis et connaissent les règles de circulation. Il propose donc un concept plus global.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion.

**Celle-ci est acceptée 20 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention.**

**11.2 Motion orale du groupe démocrate-chrétien pour que l'aménagement de locaux pour la future bibliothèque/médiathèque soit étudiée en commissions conjointes « culture, sports, loisirs » et « bâtiments et emplacements communaux »**

Mme MAMIN-TISSOT revient sur la motion pour la culture au Grand-Saconnex déposée en février 2008, acceptée à l'unanimité par ce Conseil. Cette motion a reçu une réponse partielle en septembre 2009. Neuf mois plus tard, aucune autre information n'a été donnée.

Le groupe démocrate-chrétien demande que la réflexion concernant l'aménagement de locaux à La Grange pour la bibliothèque soit reprise, car il se demande si cet endroit est vraiment le bon. Ce bâtiment accueille actuellement des locataires et il ne sera pas facile de résilier les baux. De plus, il ne permettra peut-être pas d'être aménagé comme la commune le souhaite. Pour toutes ces raisons et pour toutes les raisons figurant dans la motion d'origine, le groupe démocrate-chrétien souhaite que la répartition des locaux pour la culture au Grand-Saconnex soit traitée en commissions conjointes « culture – sports, loisirs » et « bâtiments et emplacements communaux ».

M. ORSINI demande si la logistique immobilière n'est pas uniquement de la compétence du Conseil administratif et quelle est la latitude d'une commission à influencer son choix.

Mme BÖHLER rappelle que le Conseil administratif a présenté un concept en octobre 2009 sur lequel c'est la première fois ce soir qu'il entend un retour. Il a donc continué à travailler et va venir, avec le temps, avec des propositions pour chacun des bâtiments communaux. Avant la fin de l'année, le Conseil administratif fera des propositions concernant le bâtiment La Grange, sachant qu'il y a eu du nouveau qui l'oblige à réfléchir à nouveau.

Mme MAMIN-TISSOT relève que cela avait été présenté comme « premiers éléments de réponse ». Elle avait cru comprendre que d'autres éléments arriveraient spontanément, ce qui n'a pas été le cas. C'est donc de la responsabilité du Conseil municipal de réfléchir sur l'affectation des locaux en fonction des besoins qu'il veut définir.

M. ECKERT pense que c'est le bon moment pour que les réflexions du Conseil administratif soient présentées aux Commissions. C'est important que le Conseil municipal se penche aussi sur une politique culturelle et sur l'intercommunalité. C'est donc une bonne idée de réunir ces deux Commissions pour en discuter.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette motion :

**Celle-ci est acceptée à par 20 voix « pour » et 1 voix « contre ».**

**12. RESOLUTIONS :** Néant.

**13. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

M. SCHIAU remercie M. ECKERT d'avoir conduit avec une main de maître les séances de la Commission des finances et pour le travail accompli.

M. EYA NCHAMA remercie le Président pour l'excursion à Fribourg qui fut très intéressante.

M. JIMAJA félicite Mme JEANDET pour son élection.

M. JIMAJA remercie M. ECKERT pour sa proposition de réviser le règlement du Conseil municipal qui ne tient pas compte de toutes les mutations qui pourraient advenir.

M. JIMAJA remercie longuement et amicalement M. CUDRE pour sa présidence. Il tient à relever ses amitiés qui ne sont pas feintes ainsi que le tempérament et la compétence avec lesquels il a présidé ce Conseil. Il a en effet dû arbitrer, avec le bureau, quelques dossiers « assez chauds » et il a su gérer avec élégance des malentendus orchestrés ou non.

M. ORSINI salue l'impartialité et la neutralité de M. CUDRE lors de sa présidence. Il espère qu'elles seront une empreinte modèle pour ses successeurs.

M. STEINER s'associe à toutes les louanges exprimées. Il rappelle que le règlement vient d'être modifié et qu'il n'empêchera pas des personnes de changer de partis, car c'est leur droit.

M. POMATTO remercie également M. CUDRE pour son travail et rejoint M. ORSINI pour ses propos quant à sa neutralité.

Mme GIROD informe que la plus importante Foire contemporaine aura lieu le 15 juin à Bâle. Elle possède quelques invitations pour le vernissage pour les Conseillers municipaux qui seraient intéressés.

M. EYA NCHAMA demande des nouvelles de M. MARGUET.

M. CUDRE informe que M. MARGUET est entré à l'hôpital pour sa première séance de chimiothérapie. Il a bon moral et il a transmis ses meilleures salutations à tous.

Après toutes les louanges qu'il a reçues, M. CUDRE peut dire qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider ce Conseil municipal. Il a aussi eu parfois des peines, car ce qui s'est passé entre certains membres du Conseil municipal et le Conseil administratif a dérapé quelque peu et il le regrette sincèrement.

Il a également vécu une certaine humiliation, dans le fait qu'il était simple Président d'un Conseil municipal d'une ville de 11000 habitants. Parfois, il s'est retrouvé avec des personnalités, entourés de Conseillers administratifs qui échangent leur carte. Lui-même n'avait pas de carte à remettre. Il se battra en tant que simple Conseiller municipal pour que le bureau ou le ou la Président(e) ait des cartes à disposition.

Il relève la bonne collaboration avec le Conseil administratif et avec le bureau qui l'ont beaucoup soutenu, ainsi que Mme Catillaz qui est d'une aide précieuse.

Pour terminer, il félicite le nouveau bureau et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC : Néant.**

Le Président lève la séance à 23h45.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.